

REPUBLIQUE FRANCAISE

MINISTERE DE L'AGRICULTURE ET DE LA PECHE

DIRECTION GENERALE DE L'ENSEIGNEMENT ET DE LA RECHERCHE

<p><b>SOUS-DIRECTION DE LA POLITIQUE DES FORMATIONS DE L'ENSEIGNEMENT GENERAL, TECHNOLOGIQUE ET PROFESSIONNEL</b> Bureau : Evaluations, Concours et diplômes Complexe d'enseignement agricole B.P. 79 31326 CASTANET TOLOSAN Tél. : 05 61 28 84 03</p>	<p><b>NOTE DE SERVICE DGER/POFEGTP/N98-2129</b></p> <p><b>DATE 16 DECEMBRE 1998</b></p> <p><b>CLASSEMENT</b></p>
<p><b>LE MINISTRE DE L'AGRICULTURE ET DE LA PECHE</b></p> <p><b>à</b></p> <p><b>Messieurs les Directeurs Régionaux de l'Agriculture et de la Forêt</b></p>	
<p><b>OBJET : Information sur les recueils de sujets d'examens de l'Enseignement technique agricole diffusés par le Centre National de Promotion Rurale (CNPR)</b></p> <p><b>DATE DE MISE EN APPLICATION : immédiate</b></p>	
<p><b>PLAN DE DIFFUSION</b></p> <p><b>Administration centrale – diffusion B</b> <b>Directions régionales de l'agriculture et de la forêt</b> <b>Directions de l'agriculture et de la forêt des DOM</b> <b>Inspection générale de l'agriculture</b> <b>Conseil général de l'agronomie</b> <b>Inspection de l'enseignement agricole</b> <b>Etablissements publics nationaux et locaux d'enseignement agricole</b> <b>Etablissements d'enseignement supérieur relevant du ministère de l'agriculture et de la pêche</b> <b>Unions nationales fédératives d'établissements privés sous contrat</b></p> <p><b>POUR INFORMATION</b></p> <p><b>Organisations syndicales de l'enseignement agricole public</b> <b>Fédérations d'associations de parents d'élèves de l'enseignement agricole public</b></p>	

La présente note de service a pour objet d'informer les établissements d'enseignement agricole publics, privés, les services régionaux de formation et de développement, l'inspection pédagogique que le CNPR diffuse comme l'an passé les recueils de sujets d'examens de l'enseignement technique agricole.

Les commandes de recueils devront être adressées au CNPR en utilisant le bon de commande ci-joint et selon les modalités de paiement précisées dans cette note.

Toute commande doit être obligatoirement accompagnée d'un titre de paiement libellé à l'ordre de l'agent comptable du CNPR.

Les recueils de sujets d'examens relatifs à la session 1998 seront disponibles au CNPR au cours du mois de novembre 1998.

L'attention des chefs d'établissement et des enseignements doit être attirée sur l'intérêt pour chaque enseignement de disposer, dans le souci d'une bonne préparation des élèves aux examens, de l'ensemble des sujets d'examens relatifs aux formations dispensées.

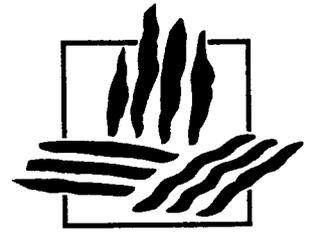
**A partir de 1998, pour faciliter l'utilisation de ces annales, les recueils des sujets BTA sont diffusés par option.**

**Edgar LEBLANC**  
**Sous-Directeur de la politique des formations**  
**de l'enseignement général, technologique et professionnel**



À RETOURNER  
Marmilhat - BP 100  
63370 Lempdes  
Tél. 04 73 83 36 00  
Fax 04 73 61 78 66

Diffusion des annales des examens de l'enseignement agricole



MINISTÈRE  
DE L'AGRICULTURE  
ET DE LA PÊCHE

# BON DE COMMANDE

5n° siret : 180.070.062.00013 / code APE : 751E

<b>Nom ou organisme</b> ou établissement	<input type="text"/>
<b>Adresse</b> (pour facturation)	<input type="text"/>
<b>Nom du correspondant</b> (pour l'organisme)	<input type="text"/>
<b>Adresse pour expédition</b> (si différente de celle de l'organisme)	<input type="text"/>

- remplir la commande détaillée au dos du bon de commande
- reporter la somme totale ci-dessous
- dater et signer
- accompagner ce bon de commande de votre règlement

(au cas où un titre serait momentanément épuisé ou en actualisation, nous servirons votre commande sans ce titre, et nous vous le ferons parvenir dès qu'il sera disponible).

Le présent bon de commande arrêté à la somme de (écrire en toutes lettres) :

## attention

**Toute commande d'ouvrages ou souscription d'abonnement doit être obligatoirement accompagnée d'un titre de paiement libellé à l'ordre de l'Agent comptable du CNPR.**

Cette condition s'applique également aux commandes émanant de services de l'État, des collectivités territoriales et des établissements publics nationaux et locaux qui peuvent régler soit par chèque joint à la commande, soit par mandat administratif en indiquant le n° et la date du mandat (*texte de référence ministère de l'économie, des finances et du budget, direction de la comptabilité publique, instruction n° 90-122-MO-M9 du 7 novembre 1990, relative au paiement à la commande pour l'achat d'ouvrages par les organismes publics*).  
Du fait de cette obligation, les commandes par télécopie ne seront servies qu'à réception du titre de paiement.

réglé par :  chèque postal ou bancaire ci-joint\* (libellé au nom de Monsieur l'Agent Comptable du CNPR)  
ou

mandat administratif n°  date   
(CCP Clermont-Ferrand : 20041-01003-0550128X024-11)

A \_\_\_\_\_ le \_\_\_\_\_ Signature et cachet

**Bon de commande à retourner au CNPR - Site de Marmilhat - BP 100 - 63370 Lempdes**

\* **Le présent bon de commande tient lieu de facture.**  
Si toutefois vous souhaitez une facture acquittée, veuillez cocher cette case.

	Réf.	Examen	Tarif à l'unité	Nombre d'exemplaires	Coût à facturer
Annales des examens 1998	AE98-01	CAPA rénové - CAPA Traditionnel	60		
	AE98-02	BEPA Épreuves communes	35		
	AE98-03	BEPA option Exploitation	60		
	AE98-04	BEPA option Transformation	25		
	AE98-05	BEPA option Services / Animalerie	60		
	AE98-06	BEPA option Aménagement de l'espace	25		
	AE98-07	BEPA option Activités hippiques	20		
	AE98-08	BEPA option Agroéquipements	25		
	AE98-09	Bac Techno	60		
	AE98-10	Bac Pro	70		
	AE98-11	BTA option Production	50		
	AE98-12	BTA option Transformation	30		
	AE98-13	BTA option Commercialisation et services	35		
	AE98-14	BTA option Aménagement de l'espace	35		
	AE98-15	Bac S	30		
	AE98-16	BTSA Épreuves communes	35		
	AE98-17	BTSA option ACSE	25		
	AE98-18	BTSA option Technologies végétales	15		
	AE98-19	BTSA option Productions animales	25		
	AE98-20	BTSA option Productions aquacoles	20		
	AE98-21	BTSA option Productions horticoles	20		
	AE98-22	BTSA option Viticulture-Cœnologie	20		
	AE98-23	BTSA option Technico-commercial	30		
	AE98-24	BTSA option Gestion et maîtrise de l'eau	35		
	AE98-25	BTSA option Aménagements paysagers	25		
	AE98-26	BTSA option Gestion et protection de la nature	20		
	AE98-27	BTSA option IAA	25		
	AE98-28	BTSA option Gestion forestière	15		
		Collection 1998	660		
Annales des examens 1997	AE97-01	CAPA - BEPA Traditionnel	80		
	AE97-02	BEPA rénové Épreuves communes	60		
	AE97-03	BEPA rénové option Exploitation	60		
	AE97-04	BEPA rénové option Transformation	20		
	AE97-05	BEPA rénové option Services / Animalerie	35		
	AE97-06	BEPA rénové option Aménagement de l'espace	30		
	AE97-07	BEPA rénové option Activités hippiques	30		
	AE97-08	BEPA rénové option Agroéquipements	25		
	AE97-09	Bac Techno	60		
	AE97-10	BTA	100		
	AE97-11	Bac S	35		
	AE97-12	BTSA Traditionnel	35		
	AE97-13	BTSA rénové Épreuves communes	35		
	AE97-14	BTSA rénové option ACSE	30		
	AE97-15	BTSA rénové option Technologies végétales	20		
	AE97-16	BTSA rénové option Productions animales	25		
	AE97-17	BTSA rénové option Productions aquacoles	30		
	AE97-18	BTSA rénové option Productions horticoles	20		
	AE97-19	BTSA rénové option Viticulture-Cœnologie	20		
	AE97-20	BTSA rénové option Technico-commercial	30		
	AE97-21	BTSA rénové option Gestion et maîtrise de l'eau	30		
	AE97-22	BTSA rénové option Aménagements paysagers	30		
	AE97-23	BTSA rénové option Gestion et protection de la nature	20		
	AE97-24	BTSA rénové option IAA	30		
	AE97-25	BTSA rénové option Gestion forestière	20		
		Collection 1997	680		
Annales des examens 1996	AE96-01	CAPA - BEPA options traditionnelles	60		
	AE96-02	BEPA options renouvelées	120		
	AE96-03	BTA - Baccalauréat Technologique	100		
	AE96-04	BTSA	120		
	AE96-05	Bac S	60		
		Collection 1996	340		
Annales des examens 1995	AE95-01	CAPA - BEPA options traditionnelles	40		
	AE95-02	BEPA options renouvelées	90		
	AE95-03	BTA - Bac D' - Baccalauréat Technologique	100		
	AE95-04	BTSA	100		
		Collection 1995	250		

1994/1995 : sous réserve des stocks disponibles (ces annales ne seront pas réimprimées).

Total de la commande